

L'Abord'âge

Association québécoise de défense des droits des retraité(e)s et pré-retraité(e)s

Section Sherbrooke (A.Q.D.R.) □□□ Septembre 2007 - Vol. 17, no 1



165, rue Moore
Sherbrooke (Québec)
J1H 1B8

Tel. : (819) 829-2981
Fax : (819) 829-9518

Courriel : aqdr@aide-internet.org
Web: <http://www.aqdrsherbrooke.org>

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi,
de 8 h 30 à 16 h 30



Dans ce numéro

Consultations publiques sur les conditions de vie des aînés

Magnola : de l'argent gaspillé

M. Norbert Rodrigue devient président de l'AQDR nationale

Mémoire de l'AQDR de Sherbrooke sur les conditions de vie des aînés

Regroupement des AQDR de Sherbrooke, Magog et Drummondville

Naissance de la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie

Retraite dorée ou grande pauvreté



TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	3
Le Québec gaspille son argent et appauvrit les aînés	4
L'AQDR nationale se dote d'un nouveau président	6
Consultations publiques sur les conditions de vie des aînés	7
Il est possible d'obtenir un crédit d'impôt en faisant l'achat d'un climatiseur	8
L'AQDR sera représentée au Parlement des Sages	9
Mais qui donc était Jésus ?	10
Regroupement des AQDR Estrie—Centre du Québec	12
Naissance de la Table régionale de concertation	13
Le centre d'accès communautaire à l'Internet	14
Mémoire sur la condition de vie des aînés	16
Un peu de bon sens et ... de considération SVP !	28
Un très gros avantage pour les aînés qui voyagent beaucoup	31
De la retraite dorée à une situation de grande pauvreté	33
Facture d'impôt plus élevée que prévu : il faut vérifier	34
Une autre initiative pour contrer la fraude	35

Message de la présidente

Avec septembre s'amorce une nouvelle année d'activités que nous souhaitons pleine de rebondissements et d'actions pour aider les aînés à un mieux-être. Dossiers, comités, représentations, tout cela se met en branle et avec votre collaboration, chers membres, nous réaliserons une année formidable. Le conseil d'administration de l'AQDR Sherbrooke est fin prêt au travail. Je suis heureuse de vous présenter les membres de cette équipe :

Vice-présidente	Monique Lapointe
Secrétaire	Louise Gagnon-Hotte
Trésorier	Henri Mathieu
Administratrice	Antoinette St-Pierre
Administrateur	Yvon Rousseau
Administratrice	Christine Chalut
Administratrice	Monique Robert
Administrateur	Yvon Lallier

Monique Robert et Yvon Lallier nous arrivent pour un premier mandat. Nous sommes heureux de les accueillir et savons que leur expérience et leur disponibilité seront un apport précieux pour l'AQDR. Le coordonnateur, Lucien Paquette, fait aussi partie de l'équipe et est un élément précieux pour notre organisme.

En tant que présidente, je suis fière de chacun(e) des membres du conseil d'administration et ensemble nous réaliserons une belle et fructueuse année.

Thérèse St-Cyr, présidente

Le Québec gaspille son argent et appauvrit les aînés

Le gouvernement du Québec subventionne à coût de millions de dollars des entreprises, qui ne font que passer et qui repartent pour s'établir ailleurs, mais en emportant de l'équipement payé en bonne partie par les taxes de toutes sortes, imposées aux aînés et autres Québécois, que les élus appauvrissent par la TVQ, les hausses multipliées du coût de l'électricité, la hausse des prix de l'essence, l'inflation sur les produits de consommation, causée par la montée en flèche du prix de l'essence et du transport, et le coût abusif de l'assurance médicaments, que les personnes âgées absorbent en bonne partie pour le bénéfice d'une autre couche de la société. Il est grand temps que le gouvernement du Québec établisse une règle claire et précise : si votre entreprise quitte, vous nous remboursez.

Magnola, d'Asbestos, vient d'annoncer la fermeture définitive de son usine de 35 millions

de dollars, tout comme ce fut le cas avec la compagnie coréenne de l'auto, à Bromont, il y a quelques années, en emportant l'équipement payé par les Québécois. Xtrata va fermer vite son usine, datant des années 90, et cette décision est irrévocable et de plus, elle annonce qu'elle passera au mode de démantèlement dans trois mois, si elle ne trouve aucun acheteur d'ici là. Ce très court délai donne peu de temps aux gens d'Asbestos pour trouver un remplaçant de Magnola.

La venue de Magnola aura donné un espoir de courte durée aux citoyens d'Asbestos, une ville mise sur la voie de devenir une municipalité désertée à cause du manque d'emplois. Nous pouvons comprendre facilement le gouvernement du Québec d'y investir des millions pour redonner vie à cette ville de l'amiante, mais nous n'arrivons pas à admettre que les autorités gouvernementales ne

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

protègent pas leurs investissements, provenant des taxes de toutes sortes imposées à leurs citoyens.

Le gouvernement est généreux avec notre argent. Certains pays ont des règles strictes : si tu pars, tu nous rembourses. Nous trouverions là une gestion conséquente et sensibilisée à ne pas dilapider l'argent du peuple. Et que dire de l'exode des médecins et autres spécialistes vers les États-Unis, alors que nous en manquons de ces spécialistes et que c'est le peuple du Québec qui a absorbé en bonne partie le coût de leur instruction.

La disponibilité d'emplois, c'est de prime importance, mais la bonne gestion du bien d'un peuple, c'est également important. Ce n'est pas la première fois que ça se produit. Et il ne faut pas oublier que les Québécois sont ceux qui paient les taxes les plus élevées dans toute l'Amérique du Nord.

Yvon Rousseau

*L'important c'est
de se sentir compris...*



*Nous sommes
présents pour vous!*

STEVE ELKAS
RÉSIDENTE FUNÉRAIRE
CRÉMATORIUM

819-565-1155
www.steveelkas.com

L'AQDR nationale se dote d'un nouveau président



Lors d'une réunion spéciale tenue le 21 juin dernier, l'AQDR nationale a nommé M. Norbert Rodrigue comme président de son conseil d'administration. Norbert Rodrigue a été président de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), une des trois plus grandes centrales syndicales au Québec, après en avoir dirigé la Fédération des Affaires Sociales. Il fut aussi

président du Conseil de la Santé et du Bien-Être. Après 1999, il fut président et directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec. Nul doute que l'arrivée de M. Rodrigue à la présidence de l'AQDR nationale représentera un acquis majeur pour notre association.

Les administrateurs ont ensuite procédé à l'élection du comité exécutif dont les membres sont : président : Norbert Rodrigue, premier vice-président : Maurice Boucher, deuxième vice-présidente : Marthe Asselin-Vaillancourt, secrétaire : Thérèse Sénéchal, trésorière : Lise Bournival.

Auberge Brooks

Résidence pour personnes retraitées

Sylvain Niron, Administrateur
Bachelier en service social

* SURVEILLANCE 24 HEURES
* REPAS SERVIS AUX VERTUEUX
* CLOCHE D'APPEL
* CUISINE MAISON
* HÔTELIERIE
* PHARMACIEN
* INFIRMIÈRE (DISPONIBLE)
* MÉDECIN (DISPONIBLE)
* CHAUFFEUR



10, rue Brooks
Starbrooks (QC)
J1H 4X6
Tél: (419) 346-0422
Téléfax: 821-6214

Visitez notre page Web: www.fasynpaten.ca/francais

Consultations publiques sur les conditions de vie des aînés

Le gouvernement du Québec tiendra une consultation publique sur les conditions de vie des personnes âgées, en septembre et en octobre, dans les 17 régions du Québec. C'est ce qu'a annoncé récemment la ministre responsable des aînés, Mme Marguerite Blais. Les dates de tenue des audiences publiques dans la région de Sherbrooke sont le 4 octobre pour les citoyens et le 5 octobre pour les experts. Elles auront lieu à l'Hôtel Delta.

Les personnes âgées, leur famille, les personnes et les organismes qui les soutiennent sont donc invitées à participer à ces audiences publiques. Ces personnes pourront s'exprimer librement, sans avoir à déposer un mémoire.

D'ailleurs, des audiences supplémentaires sont réservées aux présentations de mémoires d'experts ou de groupes nationaux. Les mémoires devront être déposés au plus tard le 7 septembre prochain.

La consultation portera sur plusieurs thèmes : la **famille, la société et les différents milieux de vie**. Au chapitre de la **famille**, il sera question de la situation financière des aînés, de la solidarité intergénérationnelle et de la reconnaissance de l'apport et des besoins des aidants naturels. À l'item **société**, il sera traité de la contribution des aînés à la société, des stéréotypes et des préjugés à l'égard du vieillissement et des sujets tabous (suicide, abus et violence à l'endroit des aînés et jeu compulsif). Quant aux **différents milieux de vie**, des informations sont attendues sur l'environnement local et municipal : sécurité, déplacements, vie communautaire, parcs et loisirs, etc., mais il sera aussi traité du maintien à domicile et des résidences publiques et privées.

Une trousse d'information sur ces thèmes est disponible sur le site web du ministère de la Famille et des Aînés

(Suite de la page 7)

(www.mfa.gouv.qc.ca), auprès des bureaux de Services Québec et du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille et des Aînés.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés au Secrétariat aux Aînés, Édifice de La Laurentienne, 500, Grande Allée est, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1R 2J7, ou, par téléphone au 418-646-7828 ou encore, par courriel : consultationpublique@aines.gouv.qc.ca.

Yvon Rousseau

Il est possible d'obtenir un crédit d'impôt à l'achat d'un climatiseur

Selon des porte-parole de la santé publique, la climatisation procure des bienfaits directs sur la santé des gens. Il est toutefois à noter que le climatiseur rend d'autres personnes malades. Le tout dépend de l'état de votre organisme. Mais, il est possible d'obtenir un crédit d'impôt à l'achat d'un climatiseur, sous certaines conditions, entre autres avec une ordonnance d'un médecin.

La Direction de la Santé publique de Montréal recommande d'utiliser un climatiseur pour rafraîchir son logement ou sa maison, ou d'aller passer quelques heures dans un endroit climatisé, comme un centre commercial, en période de canicule. En outre, les personnes gravement affectées par la chaleur gagnent à vivre dans un environnement climatisé. Les plus vulnérables, connaissant des difficultés respiratoires, voient, dans bien des cas, leur état s'améliorer. La Direction de la santé publique soutient que la climatisation permet en effet à l'organisme d'obtenir un répit, durant une période de chaleur accablante. C'est une mesure d'adaptation efficace pour le corps humain, particulièrement pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Il est même précisé que, dans ce contexte, l'air

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

conditionné peut prévenir une hospitalisation et diminuer les risques de décès prématurés pour les 50 ans et plus et les bébés, qui se situent dans le groupe de population le plus fragile face à la chaleur excessive.

Yvon Rousseau

L'AQDR de Sherbrooke sera représentée au Parlement des Sages

La section de Sherbrooke de l'AQDR sera de nouveau représentée, lors du Parlement des Sages, qui se tiendra au siège de l'Assemblée nationale du Québec, le 10, 11 et 12 septembre 2007. L'organisme sherbrookoise, voué au mieux-être des personnes âgées, y a délégué Mme Pauline Desloges-Rousseau, M. Yves Dessurault et M. Yvon Rousseau. Deux des représentants de l'AQDR-Sherbrooke n'en sont pas à leur première expérience au Parlement des Sages.

Il est bon de rappeler que le Parlement des Sages, une initiative de l'AQDR nationale, se tient tous les ans, depuis l'an 2000, et vise à souligner les besoins des aînés aux élus du peuple québécois de l'Assemblée nationale du Québec. C'est en fait une plateforme pour l'acheminement de ces besoins et des revendications nécessaires à assurer une meilleure qualité de vie aux aînés.

Cette année, les délégués auront à effectuer l'étude de deux déclarations ministérielles, l'une portant sur les services aux aînés dans les communautés ethnoculturelles et la deuxième sur la solidarité intergénérationnelle. Ils devront aussi étudier deux projets de loi. Le premier est la loi établissant la responsabilité des citoyens et du gouvernement en matière d'environnement et de développement durable et le deuxième est la loi assurant la mise en

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

œuvre des droits et des devoirs des personnes. Les décisions prises par le Parlement des Sages sont transmises aux députés élus par le peuple du Québec. Cette initiative se mérite d'ailleurs une étroite collaboration de l'Assemblée nationale, qui voit à y affecter le personnel requis pour en assurer la bonne marche.

Les participants au Parlement des Sages sont assujettis aux règles très strictes de procédure de l'Assemblée nationale et ils se doivent de respecter à la lettre le code très strict de décorum que vivent les élus du peuple. Ils doivent tous subir un stage de formation avant de pouvoir y siéger.

Yvon Rousseau

Mais qui était donc Jésus ?

Jésus Christ aura été et demeure encore tout un personnage. Pour le moins énigmatique et original à souhait.

En dépit de sa fin peu glorieuse, le Guinness le considère comme l'un, sinon le plus célèbre personnage de l'histoire de l'Occident.

Déjà Fils de Dieu, engendré par le Saint Esprit et né d'une vierge, c'était du jamais vu.

Jésus fut un original archi connu, c'est certain. Mais mal connu. A preuve, il est sujet à toutes sortes de suppositions contradictoires, des plus plausibles aux plus farfelues.

Par exemple, simplement à propos de ses origines ethniques, de sa véritable nationalité, que de mystères suscitent encore la controverse.

Indices qu'il aurait pu être juif : Il a travaillé à l'entreprise de son père. Il a vécu chez ses parents jusqu'à 30 ans. Sa mère le croyait fils de Dieu... Mais comme il a renoncé à reprendre l'entreprise fa-

miliale, on a des doutes.

Trois indices portent à croire qu'il était mexicain. Son nom était Jésus, il était bilingue et il était continuellement persécuté par les autorités

Trois autres portent à croire qu'il était noir. Il appelait tout le monde « mon frère », il aimait le gospel et il n'a jamais pu obtenir un procès juste et équitable.

Autant donnent à penser qu'il était italien. Il parlait avec ses mains, il buvait du vin à chaque repas et charpentier comme son père, il travaillait à la construction avant de partir « pour la gloire ».

D'autres sont portés à croire qu'il était américain de la Californie. Il ne se coupait jamais les cheveux, il se promenait pieds nus et il a lancé une nouvelle religion. Comme ce n'est pas lui qui a fait de l'argent avec sa religion d'autres sont certains qu'il ne peut être un vrai américain.

Le fait que Jésus ne se soit jamais marié, qu'il racontait sans cesse des histoires incroyables et qu'il était très ami et même un peu parent avec Saint-Jean Baptiste ont fait penser à certains qu'il aurait pu être québécois. Par contre cette thèse est repoussée par une majorité de québécois. Et ils ont sûrement raison car Jésus ne sacrait pas.

Enfin, il y a même de forts indices que Jésus aurait été une femme. Exemples : à quelques minutes d'avis et un minimum de provision, il (elle ???) arrivait à rassasier une foule. Aussi, il a essayé d'expliquer son message aux hommes qui, même s'ils étaient pleins de bonne volonté, semblent n'avoir jamais rien compris. Enfin, même une fois mort, il a dû se relever parce qu'il lui restait du travail à faire.

Regroupement des AQDR Estrie - Centre du Québec

Depuis l'été 2007, les AQDR de Sherbrooke, Magog et Drummondville ont mis sur pied un regroupement régional. L'objectif principal de ce regroupement est d'assurer une meilleure représentation des AQDR à la *Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie*; cette dernière, qui était connue comme la Commission des aînés de l'Estrie, vient de changer de nom et de remanier sa structure; auparavant la Commission était composée de membres individuels; depuis la réorganisation, les membres de la nouvelle Table sont des représentants des associations d'aînés. Madame Antoinette St-Pierre est la représentante des AQDR à cette Table régionale.



Par ailleurs, les trois AQDR mentionnées veulent unir leurs efforts pour partager certains dossiers et, si possible, entreprendre des actions communes. Une première retombée concrète de ce regroupement consiste à partager de l'expertise dans la prévention des frau-

des; ainsi l'AQDR de Sherbrooke a mis à la disposition des deux autres AQDR les divers instruments créés il y a deux ans pour son propre projet (affiches, dépliants, video). Au cours de l'été, ces divers outils ont été adaptés pour l'AQDR Centre-du-Québec; cette section doit débiter son propre projet à l'automne 2007.

Naissance de la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie

Lors de la réunion du 14 août 2007, le Conseil d'administration de la Commission des aînés de l'Estrie a adopté un nouveau nom « *La table régionale de concertation des aînés de l'Estrie* » (TRCAE) ainsi que des modifications aux règlements de la corporation.

La nouvelle structure démocratique, établie à la suite d'une consultation auprès de l'ensemble des organismes de la région, vise à atteindre une véritable concertation dont l'objectif est le mieux être de la clientèle des 50 ans par une consultation et une meilleure information sur les principaux enjeux qui les concernent. On peut énoncer ainsi les orientations de la nouvelle table :

Mission

- Regrouper les associations, les groupes et les regroupements d'aînés de la région afin de favoriser entre eux une plus grande concertation.
- Viser au maintien d'une qualité de vie acceptable pour les aînés de l'Estrie et à l'amélioration de toutes les dimensions de leur mieux-être.
- Encourager la participation active des aînés à la société et faire reconnaître leur contribution comme membres à part entière de cette société.

Mandat

- Transmettre la vision des aînés de l'Estrie au Conseil des Aînés du Québec et aux instances décisionnelles de tous les niveaux.

(Suite de la page 13)

- Consulter et informer les aînés de l'Estrie sur les principaux enjeux et sur les dossiers qui les concernent et communiquer la prise de position de la Table sur ces dossiers.
- Initier et soutenir des activités de concertation auprès des tables territoriales de la région de l'Estrie.

En tant qu'administratrice et représentante du regroupement des AQDR Estrie-Centre du Québec, je travaillerai à l'atteinte des objectifs et à agir en concertation pour le mieux-être des aînés de l'Estrie en accord avec le thème du Conseil des aînés 2007 : « La force de l'âge, c'est de vivre son âge. »

Antoinette St-Pierre

Le Centre d'accès communautaire à l'Internet

Peut-être éprouvez-vous quelques frustrations à entendre couramment à la télévision : « *Pour plus d'information, veuillez consulter notre site à tva.canoe.com.* » Ou vous découvrez un excellent article dans l'Actualité sur l'engagement du Canada en Afghanistan et vous pouvez lire : « *Suivez les soldats dans un excellent photoreportage exclusif à www.lactualite.com/photoreportage* ». Ou encore vous rencontrez un autre aîné qui vous dit : « *Mon petit-fils m'a envoyé un courrier électronique pour me décrire sa rentrée scolaire. Nous allons bientôt nous voir à l'ordinateur à l'aide d'une caméra web.* »

Et l'Internet demeure un mystère pour vous.

Qu'à cela ne tienne. L'AQDR offre depuis près de cinq ans des formations très personnalisées dans son Centre d'accès commu-

(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

nautaire à l'Internet (Caci). Des dizaines d'aînés ont bénéficié de ces formations.

Nous vous offrons deux services :

- Sous la direction d'un formateur, apprendre les rudiments de l'ordinateur, se familiariser avec l'Internet ou encore apprendre tout autre programme (traitement de texte, chiffrier, base de données).
- Travailler sur une base individuelle et à son rythme à des recherches sur Internet ou à produire des documents à l'aide des outils disponibles (divers programmes, graveur, digitaliseur, imprimante).

Ces divers services sont disponibles dans les locaux de l'AQDR, au 165, rue Moore. Pour éviter des déplacements inutiles, il est très important de réserver à l'avance auprès du secrétariat, au 819-829-2981. Les ordinateurs sont disponibles du lundi au jeudi, par périodes de 90 minutes, soit

- de 9 h 00 à 10 h 30, de 10 h 30 à 12 h 00
- de 13 h 00 à 14 h 30, de 14 h 30 à 16 h 00.

Les activités du centre doivent s'autofinancer. Par conséquent, nous vous demandons un montant d'argent pour chaque période d'utilisation, soit 2,00 \$ pour 90 minutes. Les sommes accumulées servent à l'entretien des appareils, au remplacement des cartouches d'encre de l'imprimante, au paiement de la connexion Internet, etc. En cas de besoin, nous rendrons disponible un peu de matériel comme des disquettes et des disques inscriptibles.

Pour une formation, il faut donc s'inscrire rapidement car il ne reste que quelques places. Pour le travail libre, il y a une bonne disponibilité.

Lucien Paquette, coordonnateur

Consultation publique sur les conditions de vie des personnes âgées

Voici le mémoire que l'AQDR Sherbrooke présente à la consultation publique de la Ministre des aînés sur les conditions de vie des personnes âgées.

SOCIÉTÉ

La catastrophe annoncée du vieillissement de la population et son impact sur les dépenses publiques

On entend souvent dire que les aînés représenteront un fardeau économique majeur et on prédit une croissance vertigineuse des coûts de santé. Si les changements démographiques ne peuvent mentir, qu'en est-il de cette vision catastrophique ? On sait que les personnes âgées vivront de plus en plus longtemps, nécessitant des soins de santé accrus. Comble de malheur, les jeunes font de moins en moins d'enfants, d'où la prédiction d'une diminution éventuelle du nombre de payeurs de taxes susceptibles de supporter les services requis pour les plus vieux. Ce scénario-catastrophe entraîne plusieurs propositions allant de l'instauration d'un ticket modérateur pour réduire la consommation des soins de santé jusqu'à l'euthanasie comme solution radicale, en passant par la privatisation totale ou partielle des services de santé et/ou par des hausses de taxes et d'impôts. De plus, on évoque la possibilité de tensions intergénérationnelles, les plus jeunes devenant peu enclins à supporter cette génération de vieux.

Ces scénarios alarmistes sont-ils¹⁶ inéluctables ? Quelques cher-

(Suite de la page 16)

cheurs commencent à réexaminer cette question et de nouvelles analyses et réflexions amènent un éclairage nouveau . A tel point que cette catastrophe appréhendée apparaît de plus en plus comme un mythe :

1. La hausse des dépenses dans les services de santé n'est pas attribuable à l'augmentation du nombre de personnes âgées mais plutôt à la hausse de la consommation moyenne de services par personne âgée. On note que 0.5% de tous les patients absorberaient 25% des services hospitaliers. On s'explique difficilement ce phénomène; plusieurs hypothèses sont avancées : selon certaines recherches, le manque de soutien familial pourrait pousser de nombreuses personnes âgées à se tourner vers le système hospitalier après le déclin de leur autonomie. Devant ce fait, il est certainement possible de diminuer l'ensemble des coûts en privilégiant un certain nombre de services moins coûteux tout en gardant une bonne qualité de soins. Ainsi, toutes les mesures pour réduire l'hospitalisation représentent des choix appropriés : utilisation accrue des soins ambulatoires, augmentation des soins à domicile, etc.
2. La diminution éventuelle du nombre de payeurs de taxes est une réalité. Cependant, selon certains économistes, comme cela s'est produit au cours des décennies antérieures, la croissance économique compensera pour la réduction du nombre de travailleurs; plusieurs recherches démontrent qu'il y aura une augmentation de notre niveau de vie, d'où un accroissement de la richesse et une augmentation des revenus fiscaux.
3. On a déjà pris un tournant¹⁷ vers l'augmentation de la pré-

(Suite page 18)

(Suite de la page 17)

vention. On donne souvent comme exemple le recours à des campagnes de sensibilisation pour réduire le tabagisme ou pour contrer la sédentarité. Nos aînés sont aussi sensibilisés à de saines habitudes de vie et on peut espérer par conséquent qu'un nombre plus faible d'entre eux nécessitera des soins lourds.

4. De plus en plus, on s'accorde à dire que le système de soins pourrait gagner en efficacité, réduisant du même coût le fardeau des dépenses. L'utilisation de la main-d'œuvre médicale pourrait être améliorée; pensons par exemple à la délégation des actes médicaux. L'utilisation de soins à domicile serait une autre approche à accélérer car ces soins sont moins coûteux que l'hospitalisation; la plupart du temps, ils permettent aussi une vie plus « normale ».

On oublie souvent que l'arrivée des baby-boomers à l'âge de la retraite n'aura pas qu'un effet de croissance de la population âgée. Cette strate de la population aura préparé sa retraite de façon plus importante que les générations antérieures, en cotisant à divers régimes d'épargne et par conséquent en différant l'impôt. Les millions qui ont été déposés dans des REER généreront des revenus fiscaux importants, augmentant ainsi la capacité des gouvernements de payer pour l'accroissement des services de santé. A titre d'exemple, selon Statistique Canada, 5 948 000 déclarants ont versé pour près de 27,6 milliards de dollars de cotisations à un REER en 2003. Ces données sont tirées des déclarations de revenus produites au printemps 2004 . On peut donc s'attendre à ce que ces montants, une fois encaissés, produisent des revenus fiscaux appréciables.

Il faut reconnaître enfin que la croissance des coûts ne se fera pas

(Suite page 19)

(Suite de la page 18)

de façon subite; il est prévisible qu'elle s'étendra sur une cinquantaine d'années. Nos élites politiques ont donc amplement le temps pour prendre des décisions soigneusement mûries. C'est peut-être là que réside le problème majeur; nos gouvernements ont malheureusement un don de courte vue; leurs perspectives dépassent rarement l'échéance de la prochaine élection.

A notre avis, le vieillissement de la population ne devrait donc pas être aussi inquiétant que l'on voudrait le laisser croire. **Nous recommandons donc que nos gouvernements contribuent à véhiculer une vision moins alarmiste des conséquences associées à l'évolution de la démographie.**

Contribution des aînés à la société

Il existe un certain consensus à reconnaître que nos aînés apportent une contribution majeure à la société, particulièrement par le bénévolat qu'ils pratiquent. Nous ne contestons pas cette observation et cette contribution de nos aînés est précieuse. Nous constatons cependant dans nos contacts quotidiens que ceux-ci ne se précipitent pas vers les occasions de bénévolat; en effet, on entend souvent l'expression « on a fait notre part ». De fait, nous croyons que c'est sans hésitation que nos aînés apportent du soutien à leurs proches, souvent jusqu'à l'épuisement. **A cet égard d'ailleurs, ce bénévolat auprès des proches pourrait être mieux soutenu par des mesures de répit et des incitatifs fiscaux.**

L'engagement que l'on pourrait qualifier de « citoyen » est plus rare. Cela s'explique, à notre avis, par le fait que l'État s'est dégagé de plus en plus de ses responsabilités envers ses citoyens : l'État-providence est plutôt derrière nous. Nos aînés ne sont donc

(Suite page 20)

(Suite de la page 19)

pas dupes et ils sont peu enclins à suppléer au retrait de l'État. Il existe donc une grande différence entre le bénévolat auprès des proches et l'engagement citoyen. Le premier se base surtout sur un lien affectif tandis que le second relève davantage d'une conscience socio-politique. Il nous apparaît que ce second type d'engagement est enraciné dans les habitus de chacun; si une personne a eu une histoire d'engagement pendant toute sa vie, elle continuera au cours de sa retraite. Sinon, elle tendra à se limiter à ses responsabilités personnelles et familiales. L'engagement citoyen doit donc s'apprendre dès la jeunesse car il est rare qu'il se développe subitement à 60 ans.

Abus

Les abus envers les aînés sont de plus en plus documentés, qu'il s'agisse de négligence, d'abus matériels et financiers, d'abus physiques, d'abus psychologiques. Il y a trois ans, l'AQDR de Sherbrooke a d'ailleurs réalisé une tournée d'associations, clubs de l'âge d'or, résidences afin d'alerter les personnes âgées sur ces divers types d'abus, en particulier les abus matériels et financiers, de façon à en reconnaître les principaux signes. Dans le prolongement de cette action, notre section de l'AQDR a développé au cours des deux dernières années un programme de prévention concernant une forme d'abus dont on parle moins, ceux commis par des étrangers, c'est-à-dire les fraudes. Il faut pourtant savoir que nos aînés sont la principale cible des fraudeurs; en effet les plus de 60 ans comptent pour 75 % des victimes d'escroqueries de plus de 5000 \$. Quels sont les signes d'une fraude et comment se protéger ? Le phénomène des fraudes prend de l'ampleur, surtout avec le développement des moyens technologiques et il revêt de multiples formes (télémarketing, vente aux enchères par Inter-

(Suite page 21)

(Suite de la page 20)

net, hameçonnage, faux prix gagnés, rénovation domiciliaire douteuse, fraudes bancaires, remèdes et régimes miracles, fraude mobilière et immobilière, etc). **Nous croyons donc qu'il est important de faire de la prévention à ce niveau et qu'il faut généraliser ce genre de programme.**

Le soutien communautaire

Avec la remise en question de l'État-Providence, le secteur de l'économie sociale et des organismes communautaires de tous types s'est considérablement développé. Nous sommes tentés de faire une critique virulente de cette évolution des services sociaux et des services de santé et de dénoncer ce recours à la suppléance. Évidemment, il y a là un gisement d'emploi non négligeable. En même temps, on observe un phénomène de déprofessionnalisation; en effet, les diplômés de diverses professions se retrouvent d'abord dans le réseau public tandis que les réseaux communautaires tendent à recruter davantage des semi-professionnels, voire des non professionnels; cela s'explique de diverses façons, en particulier par des réalités économiques.

Nous comprenons fort bien la logique de ces orientations : l'État est à bout de souffle, les finances publiques sont en piteux état, chaque secteur de responsabilité de l'État tire la couverture pour de meilleurs budgets, etc. Mais si on accepte que ce virage vers le communautaire fait maintenant partie de l'histoire, encore faut-il reconnaître que ce secteur aussi est à bout de souffle. Nous n'en prenons pour exemple que la défense des droits; l'AQDR de Sherbrooke compte un professionnel et une secrétaire à temps partiel. Comment défendre les droits des aînés tout en tentant d'apporter des réponses aux multiples demandes d'aide individuelle ? Mission quasi impossible. Nous comprenons fort bien que le sous-

(Suite page 22)

(Suite de la page 21)

financement est un phénomène généralisé; mais reconnaissons que les ressources font cruellement défaut dans le communautaire. **Si le recours à l'économie sociale et au communautaire devient une orientation durable dans la fourniture de services sociaux et de services de santé, nous croyons que les organismes qui donnent des services aux aînés et qui les défendent doivent être mieux supportés au plan financier.**

L'accès aux ressources et aux services

Compte-tenu de ses ressources fort limitées, l'AQDR de Sherbrooke concentre son action sur l'intervention collective et sur la prévention; cependant, nous ne pouvons ignorer le grand nombre de demandes d'aide individuelle qui nous parviennent. Ces demandes touchent une quantité innombrable de domaines. Notre principale constat est le suivant : nos aînés se sentent fort démunis quand il s'agit de savoir à quelle porte frapper afin d'avoir accès à des ressources ou services. Depuis les dernières réorganisations des services sociaux et services de santé et depuis la fusion d'établissements, tout le système est perçu comme opaque, gigantesque et difficilement accessible. Depuis cette réorganisation, les aînés ont l'impression que les services de proximité ont disparu. **La mise en place de postes de gestionnaire de cas intervenant dans des problématiques complexes requérant la coordination de plusieurs services représente une initiative qu'il faut conserver et développer le plus possible dans les centres de santé et de services sociaux.** Si cette approche novatrice est fort appropriée pour les cas complexes, qu'en est-il de cas plus simples demandant essentiellement une référence ou un aiguillage vers des ressources pertinentes ? Deux services facilitent un accès rapide à des ressources; au niveau des urgences,

(Suite page 23)

(Suite de la page 22)

on connaît le 9-1-1; dans le domaine de la santé, on peut avoir accès à Info santé. Certains envisageaient la mise sur pied d'un centre d'information et de référence dans le domaine psycho-social et l'appellation 6-1-1 était évoquée. **Nous croyons que la création d'un centre d'information et de référence dans le domaine psycho-social faciliterait grandement l'accès aux ressources et services pour les personnes âgées et même pour la population en général. Une telle initiative devrait être aussi connue que le 9-1-1 ou l'Info santé.** Dans le passé, l'AQDR de Sherbrooke disposait d'un service appelé Info 3ème Âge qui assumait cette fonction d'aiguillage avec l'aide de bénévoles. Malheureusement la pauvreté des ressources humaines n'a pas permis de conserver ce service jusqu'à aujourd'hui.

Mourir dignement

Parmi les sujets dont on parle avec réserve figure la question du suicide et de l'aide à mourir chez les personnes âgées. « La population demande une exception à la loi visant la décriminalisation de l'aide pour mourir plus dignement et plus librement. Plusieurs [...] demandent que cette aide soit uniquement médicale et soit pratiquée seulement dans un cadre strict et sécuritaire qui sera défini par la loi. Répétons et soulignons : uniquement une aide médicale pratiquée dans un cadre strict et sécuritaire. » Nous sommes d'accord avec la position de cet auteur et **recommandons au gouvernement provincial de faire pression dans ce sens auprès du gouvernement canadien.**

FAMILLE

Situation financière des aînés 23

En janvier 2007, un groupe de travail de l'AQDR nationale a dépo-

(Suite page 24)

(Suite de la page 23)

sé un mémoire intitulé « Le revenu des aînés »; ce rapport trace un portrait de la situation financière des personnes âgées et fait des recommandations intéressantes au plan fiscal. Afin de ne pas alourdir le présent texte, nous vous renvoyons simplement à ce document.

Apport et besoins des aidants naturels

Nous n'avons pas à élaborer longtemps sur la contribution exceptionnelle des aidants naturels; ceux-ci apportent une aide qui évite ou retarde le recours à des solutions institutionnelles lorsqu'il y a une diminution de l'autonomie; de plus, leur apport est peu coûteux comparativement au placement ou à l'hospitalisation.

Récemment, l'AQDR a collaboré à une recherche qui nécessitait la mise sur pied de « focus groups »; l'un de ces groupes devait être composé d'aidants naturels; nous avons contacté tous les organismes de Sherbrooke susceptibles de fournir des participants. Après de nombreuses démarches, nous n'avons recruté que deux aidantes naturelles; tous les refus s'expliquaient par la lourdeur de la tâche et l'impossibilité de se libérer. **Nous croyons fermement que les aidants naturels doivent être davantage supportés et que des mesures de répit devraient être disponibles davantage afin d'éviter l'épuisement.**

L'assurance médicaments

En 2002, l'AQDR de Sherbrooke présentait un mémoire à la Commission permanente des affaires sociales concernant le Projet de loi 98 (Projet de loi modifiant la Loi sur l'Assurance médicaments et d'autres dispositions législatives). A la même occasion, l'AQDR provinciale présentait son propre ²⁴ mémoire. Ces deux interven-

(Suite page 25)

(Suite de la page 24)

tions mettaient de l'avant la même recommandation : **la mise sur pied d'un régime d'assurance-médicaments universel et public**. Dans les deux cas, on soulignait l'alourdissement du fardeau financier pour les personnes âgées depuis 1972 alors que la RAMQ commençait à défrayer les médicaments et services pharmaceutiques pour les prestataires de la sécurité du revenu et depuis 1974 pour les personnes de 65 ans et plus. Jusqu'en 94, le régime était financé par le fonds consolidé de la province. A partir de 94, les personnes âgées durent contribuer par des primes, franchise et coassurance. Le mémoire de l'AQDR montre qu'il y a de l'interfinancement entre les trois catégories de bénéficiaires, soit les adhérents, les prestataires de la sécurité du revenu et les aînés : le Fonds de l'Assurance-médicaments qui vise l'autofinancement permet aux adhérents de verser des primes moindres parce que les personnes âgées les subventionnent. On peut argumenter qu'il est normal que les aînés contribuent davantage financièrement comme on sait qu'ils sont de grands consommateurs de médicaments. A notre avis, cet argument ne tient pas; la logique du consommateur-payeur ne s'applique pas au régime d'assurance-hospitalisation ou d'assurance-santé; nous sommes donc partisan d'une même logique pour les trois régimes et **recommandons à nouveau que l'assurance-médicaments soit un régime universel et public**.

DIFFÉRENTS MILIEUX DE VIE

Les résidences privées

L'AQDR a recommandé à plusieurs reprises qu'il y ait une certification des résidences privées d'hébergement et que celle-ci soit obligatoire. Nous sommes donc heureux que cette recommandation ait trouvé un écho favorable. Il est cependant trop tôt pour se

(Suite page 26)

(Suite de la page 25)

prononcer sur l'efficacité de cette mesure.

Nous recevons fréquemment des plaintes sur l'application que plusieurs propriétaires de résidences privées font de l'article 1939 du code civil (pré-avis de 3 mois lors de l'annulation d'un bail). Lorsqu'il y a décès d'un résident, hospitalisation de longue durée ou transfert dans un CHSLD, plusieurs locataires chargent trois mois de loyer ainsi que trois mois de repas et de services. Des personnes âgées ou leur succession se retrouvent avec une facture de plusieurs milliers de dollars. Cette pratique continue, même si une régisseuse de la Régie du logement a déjà rendu un jugement défavorable à un propriétaire de résidence. La Régie estimait que le loyer doit être réduit pour tenir compte des services qui ne sont pas dispensés. Nous qualifions d'abus cette pratique qui consiste à réclamer pour des services non rendus et souhaitons **que le gouvernement fasse en sorte que les aînés n'aient plus à acquitter des sommes d'argent pour services non rendus.**

Il existe une autre pratique que nous voulons dénoncer; des résidents sont fortement incités à faire affaire avec un pharmacien et/ou un médecin désigné par le propriétaire de la résidence; nous comprenons fort bien qu'il est plus facile de gérer ce type de services si une résidence passe une entente avec un seul pharmacien ou désigne un seul médecin; cependant les résidents devraient avoir le choix; nous **recommandons donc que, lors de la certification des résidences, on valorise l'absence de pressions pour l'adoption du pharmacien ou du médecin « assigné » par le propriétaire de la résidence.**

Nous recevons aussi des plaintes lorsqu'un propriétaire laisse entendre aux résidents qu'ils doivent confier à son administration le crédit d'impôt pour le maintien à domicile; là aussi, c'est une solu-

(Suite page 27)

(Suite de la page 26)

tion de facilité; pourtant plusieurs résidents tiennent à s'occuper de leurs propres affaires, d'autant plus que cette administration du crédit d'impôt n'est jamais gratuite. Nous recommandons aussi **que lors de la certification des résidences, on valorise que les résidents administrent eux-mêmes, s'ils le désirent, ces demandes de crédit d'impôt.**

L'AQDR milite pour la création de comités de milieu de vie dans les résidences privées. Nous croyons aussi que ces comités doivent être autonomes, c'est-à-dire ne pas être des « comités de boutique » contrôlés par les propriétaires. Ces comités permettent aux résidents de s'occuper activement de leur milieu de vie, d'acheminer leurs suggestions pour améliorer ce milieu et d'engendrer un climat de dialogue entre résidents et propriétaires. Il est certain que ces comités peuvent « dérapier » et donner lieu à des confrontations; l'AQDR peut agir comme facilitateur externe. **Là aussi nous recommandons que, lors de la certification des résidences, on valorise l'existence de comités de milieu de vie autonomes.**

Environnement local et municipal

Au printemps dernier, l'AQDR de Sherbrooke a collaboré à une recherche internationale avec des chercheuses du Centre de recherche sur le vieillissement sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMH). Cette recherche visait à relever des indicateurs concrets de ce qu'est une ville amie des aînés et à produire un guide pratique pour adapter les milieux urbains aux besoins des aînés. Cette recherche est fort pertinente et l'AQDR s'y intéresse puisqu'en 1999, elle traduisait et adaptait un guide d'intervention produit par l'Alberta Council on Aging dans le but de sensibiliser les municipalités à s'adapter et à « bien servir les aî-

(Suite page 28)

(Suite de la page 27)

nés ». Le conseil municipal de Sherbrooke a d'ailleurs voté des fonds pour cette recherche. Les résultats seront rendus publics le 1^{er} octobre 2007. Il ne nous appartient pas de publiciser ici ces résultats mais **nous recommandons que la ministre s'y intéresse tant pour les connaissances qu'elle apporte que pour les suites qui pourraient en découler au plan de la recherche et de l'intervention.**

CONCLUSION

Nous n'avons pas la prétention d'épuiser le sujet, étant conscient que le portrait d'ensemble des conditions de vie des personnes aînées viendra du témoignage de nombreux acteurs. Cette consultation nous apparaît importante afin que le Québec se dote de politiques et de mesures qui nous feront dire que l'Etat est « ami des aînés ».

AQDR Sherbrooke
29 août 2007

**Un peu de bon sens et...
... de considération SVP !**

Par Lauréat Bélanger

Les abus de la société de consommation me font rager. Ces astuces constamment renouvelées démontrent un machiavélique talent pour feindre l'intérêt porté à mon bien-être, à ma santé, à mon bonheur. Dans le fond, c'est mon bien tout court qui semble vraiment l'intéresser.

(Suite de la page 28)

Parce qu'elle commence à peine à réagir au fléau de la malbouffe, au gaspillage des matières pas ou très lentement renouvelables.

Parce que cette société, responsable de ces abus et aux premières loges pour agir, ne semble poser des gestes de bien modeste portée finalement et qu'en toute dernière instance.

(B) Pourquoi implorer **un peu de considération** de cette société ?

Parce que, comme ainé(e)s, nous avons des besoins bien spécifiques et qui ont tendance à s'accroître avec l'âge. Parce qu'en-
core là, les contradictions et les outrances de cette société sont flagrantes.

Avec l'âge, nous avons eu besoin de lunettes pour lire le journal. Bon. On s'y fait et c'est normal. Mais quand les caractères de mon bottin téléphonique, de mon *Voilà* (descendant de l'ancien TV Hebdo), des modes d'emplois, des informations nutritionnelles sur mes aliments, leur contrée d'origine, des dates de péremption, et autres détails pertinents, (et qu'en tant que consommateur responsable je devrais connaître...), sont rédigés de façon à tenir mes lunettes « ordinaires » en échec, c'est une loupe, un microscope qu'il me faudrait.

Pourquoi cette parcimonie ? Pour ménager le papier ? Mon œil ! Pour attirer le client, on a la grosseur, la couleur, la fantaisie du lettrage, le « punch » de l'image. Les publicitaires savent vendre aussi bien les « blancs » pour mettre images et slogans en valeurs.

Pour informer le client, c'est tout tassé dans un petit coin arrière et en caractère microscopique.

(Suite de la page 29)

Pour ménager le papier ? Mais ces tonnes de papiers voués à la poubelle et déposés à nos portes sans notre avis préalable ? Il y a des litières à chat moins nocives pour l'environnement. Qui a demandé de recevoir régulièrement sur papier glacé, en couleur plus vraie que nature, les « spéciaux » de toutes les « chaînes » de sa région (épicerie, magasins de meubles, d'appareils ménagers, de matériaux, d'outillages, de produits pharmaceutiques, de fauteuils miracle, de soins de santé, etc., etc. Une seule semaine de ce gaspillage suffirait sûrement à me fournir un annuaire téléphonique lisible à la lunette et qui me servira toute une année ou un *Voir* hebdomadaire un peu plus complet et lisible également.

Et c'est pour répondre aux « besoins » du client, pour son bien qu'on l'assourdit et qu'on l'aveugle à cœur de jour ? Qu'on lui « crie par la tête », que l'aubaine du siècle se termine demain ? Qu'il a jusqu'à tant de mois pour payer ? C'est uniquement pour son bien qu'on lui fait voir la vie en couleur, en musique, en 3d, en HD, qu'on tapisse les autobus, les « bandes » de la patinoire, du terrain de jeu, les flancs de camions, des murs entiers, des bords de routes et d'autoroutes, ses écrans de télé et d'ordinateur de messages, d'injonctions à consommer ?

Et même les publications qui nous sont destinées ne sont pas épargnées. Résidences, condos de luxe, voyages, croisières, séjours princiers, etc. sont proposés à notre convoitise. Aussi, cliniques, remèdes, « marchettes », cannes, couches « confortables et discrètes », tout y passe tant qu'à y être.

Y a-t-il moyen que nous, les aîné(e)s, disions notre mot pour freiner cette société de gaspillage, qui n'a d'autre but que de faire de nos moindres envies et caprices des « besoins essentiels » ?

Y a-t-il moyen que nos véritables³⁰ besoins soient entendus et que

(Suite page 31)

(Suite de la page 30)

nous ayons le choix de nos petits caprices.... selon nos moyens ?

Y a-t-il moyen que nous fassions notre part pour sauver la planète de l'exploitation abusive des ressources, de la pollution, de sa réduction à l'état de poubelle-dépotoir et que nous partagions plus équitablement ces ressources avec ces millions de frères humains qui souffrent et meurent de faim ?

Y a-t-il moyen que soit mise au pas cette société de consommation qui n'est plus finalement qu'une société d'exploitation ?

Un très gros avantage pour les aînés qui voyagent beaucoup

Beaucoup de personnes en voie de vieillissement s'offrent des voyages, car elles n'ont pas à attendre d'être en vacances pour s'absenter, étant déjà à la retraite. Le nouveau processus de renouvellement simplifié des passeports se présente donc comme un avantage. D'autres aînés doivent malheureusement se contenter de rêver aux voyages, car leurs revenus ne leur permettent pas d'en absorber les frais.

Pharmacie Anik Bertrand
affiliée à
JEAN COUTU
1470, rue King Ouest
Sherbrooke, Québec
J1J 2C2
Anik Bertrand
Pharmacienne
Téléphone: 819 564-3111
Télécopieur: 819 564-5027

En effet, depuis le 15 août 2007, il est plus facile de renouveler votre passeport canadien. Grâce au processus de renouvellement simplifié des pas-

(Suite page 32)

seports, les requérants admissibles n'ont pas à soumettre une preuve de citoyenneté, une preuve d'identité et la déclaration d'un répondant. Cependant, ce processus peut être utilisé par les Canadiens âgés de 16 ans et plus, mais sous certaines conditions. Ils doivent être présentement titulaires d'un passeport canadien, délivré après le 31 janvier 2002, ils doivent actuellement résider au Canada et ils devaient résider au Canada, au moment de présenter leur demande pour leur passeport précédent.

Les demandes de renouvellement simplifié peuvent être présentées dans tous les bureaux de Passeport Canada, aux points de service de Service Canada et de Postes Canada participants, ainsi que par la poste. D'autres conditions s'appliquent. Vous pouvez consulter le www.passeportcanada.gc.ca ou téléphoner au 1-800-567-6868 ou au 1-800-O-Canada pour obtenir plus de renseignements.

Passeport Canada rappelle également à tous les Canadiens qu'ils ne sont pas tenus de présenter un passeport valide, s'ils voyagent aux États-Unis par voies maritimes ou terrestres avant l'été 2008, au plus tôt. Cependant, depuis le 23 janvier 2007, les Canadiens qui se rendent aux États-Unis par avion doivent être en possession d'un passeport valide ou d'une passe NEXUS, là où le service est disponible.

Yvon Rousseau

Thibault
PONTIAC • BUICK • GMC

Ghislain Leclerc
Directeur des Ventes

3839, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1L 1W7

Téléphone : (819) 563-7878
Boîte vocale : (819) 563-2059, poste 206
Télécopieur : (819) 563-7757
gkleclerc@thibaultpontiac.com

Service
Goodwrench

De la retraite dorée à une situation de grande pauvreté

De moins en moins de Québécois croient au mythe des retraités, qui vivent la douce oisiveté, en se reposant dans un motorisé, en bordure d'une plage de Floride, et jouissant du privilège de jouer au golf tous les jours. C'est ce qui ressort d'un sondage effectué par l'Association des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP). L'an dernier, 33 pourcent des répondants considéraient les retraités financièrement en bas de la moyenne, au niveau des revenus, et cette proportion a bondi à 44 pourcent, cette année.

Le directeur général de l'AQRP, M. Luc Vallerand, souligne qu'en général, la pauvreté des retraités est méconnue et que les sondages effectués par l'organisme, commencent à sensibiliser le public à ce grave problème. M. Vallérand souligne que le problème est criant. Si le revenu moyen d'un retraité se

situe à 23 000 \$, plus de 44 pourcent de ceux-ci touchent un revenu inférieur à 15 000 \$. Et l'augmentation du coût de la vie, le prix des logements, de la nourriture, de l'essence, de l'électricité et autres produits essentiels ne cessent de s'accroître à un rythme effarant. Le petit nombre des retraités qui touchent une pension indexée en viennent à considérer cette indexation insuffisante pour combler l'inflation et c'est pire dans le cas de ceux qui encaissent une rente non indexée. Le niveau de vie des retraités est directement affecté,

L'AQRP a cessé de parler de désindexation et elle axe maintenant ses messages sur la perte du pouvoir d'achat. L'organisme croit que les personnes qui ont contribué à un régime de retraite ont droit à un niveau de vie décent.

Yvon Rousseau

Facture de l'impôt plus élevée que prévu Il faut vérifier

Une vérification s'impose si la facture que vous recevez de l'impôt du Québec ou du fédéral est plus élevée que le montant prévu sur votre déclaration transmise. Il y a toujours risque d'erreur commise par le préposé, qui a effectué la vérification de votre rapport d'impôt.

Je viens tout juste de vivre cette situation. Revenu Québec me réclamait une somme de 1300 \$ et mon rapport d'impôt transmis m'indiquait un remboursement de 830 \$. Ça représente une différence de plus de 2000 \$. Une erreur du préposé qui en avait fait la vérification lui avait fait ajouter une somme importante à mes revenus, alors que ce montant était bien indiqué comme perte à soustraire.

Il m'a été facile de vérifier sur le rapport d'impôt que j'avais rédigé et dont j'avais gardé précieusement la copie. J'ai bien vu l'erreur et il a suffi d'une visite au bureau de Revenu Québec pour faire apporter la correction. Si une telle situation vous arrive, il faut d'abord vérifier votre rapport d'impôt, si c'est vous qui l'avez rédigé, ou le faire vérifier par celui ou celle à qui vous aviez confié la tâche. Ensuite, dans le cas d'une erreur, allez faire vérifier et apporter la correction au bureau de l'impôt concerné (Québec ou fédéral), en prenant soin d'apporter votre déclaration de revenu et l'avis de cotisation erroné que vous avez reçu.

L'erreur est humaine. Il faut se rappeler que les préposés ont de multiples rapports d'impôt, dont ils doivent faire la vérification. Une erreur est toujours possible et l'³⁴avis de cotisation que vous avez reçu, indique bien que si vous croyez à une erreur, vous pouvez

(Suite de la page 34)

demander un révision. Il ne faut surtout pas que vous arriviez à la conclusion que l'erreur est la vôtre, sans prendre le temps de vérifier. Vous feriez un cadeau à l'un ou l'autre de nos gouvernements.

Il est également important de se rappeler qu'il faut joindre un chèque avec l'envoi de sa déclaration de revenus. Si le montant est trop élevé, vous serez remboursé; si la somme n'est pas suffisante, vous serez avisé du solde à payer, mais sans avoir à verser de l'intérêt sur le montant total à acquitter. Quand le système de vérification bloque, comme ce fut le cas en 2007, je suis resté sous l'impression que les déclarations accompagnées d'un chèque ont d'abord été vérifiées, avant les autres sans chèques, de façon à percevoir de l'intérêt. C'est une façon de vous dire que sans chèque vous êtes pénalisés.

Yvon Rousseau

Une autre initiative pour contrer la fraude dont les aînés sont victimes

Dans la région de Montréal, où la fraude fait de multiples ravages, Mme Huguette Sénéchal a conçu un monologue, qu'elle présente dans des résidences pour personnes âgées, sous les traits de Madeleine, une octogénaire.

Mme Sénéchal, âgée de 58 ans, s'est inspirée de confidences qu'elle a recueillies de personnes âgées, avec lesquelles elle est entrée en contact. Elle est conseillère en prévention de l'organisation Tandem, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. C'est d'ailleurs devant quelque 150 résidants de Résidence Soleil de Pointe-aux-Trembles qu'elle a présenté la première de son monologue. Elle se met dans la peau de Made-

leine, 80 ans, qui recueille les confidences de ses amis du troisième âge. En spectacle, bien assise dans sa chaise berçante, elle raconte des mésaventures vécues par des personnes âgées, trop souvent méconnues de nombreux aînés.

Elle utilise des anecdotes pour informer ses auditeurs de la fraude par téléphone, des abus provenant trop souvent de membres de la famille et des produits financiers inutilisables ou frauduleux.

Le but visé par Mme Sénéchal est de prévenir les abus de tous genres. À l'issue de chacun des spectacles, les personnes présentes peuvent rencontrer des agents de police et des employés des services sociaux pour jaser un peu et ...peut-être dénoncer une fraude dont elles ont été la victime.

Yvon Rousseau

OXYBEC
Santé-confort



Spécialiste en équipements orthopédiques
Accessoires pour le confort et le maintien à domicile

³⁶
981 King Ouest à Sherbrooke
Tél: (819) 566 8711

